

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VI.

MONTRÉAL, FÉVRIER 1888.

N° 10.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, Bureau des Examineurs catholiques de Montréal, séance du 7 février 1888. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: 92e conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval—86e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier — Dictées élémentaires — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections—Problèmes d'arithmétique.—TRIBUNE LIBRE: Une question d'orthographe et de prononciation.—LECTURE POUR TOUS: Pour la gloire — La légende et la vérité, La Chanson de Marie Stuart—Hygiène, Ventilation des appartements — La population de Montréal — Catholicisme en Angleterre — Variétés — Pensées diverses. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, la paroisse de "Sainte-Elisabeth" (de Warwick), dans le comté d'Arthabaska, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 19 février 1883.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Saint-Paschal, dans le comté de Kamouraska, le canton Woodbridge et l'ériger en municipalité, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

ÉRECTION DE MUNICIPALITÉS.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Village de Saint-Tite," tout le territoire qui forme actuellement l'arrondissement No 1 de la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, en y ajoutant le lot No 308 du cadastre, étant la propriété de Lous Dontigny, et le lot No 310 du dit cadastre appartenant à Eugène Desaulniers, et le reste de la dite paroisse sera et formera une municipalité sous le nom de "la paroisse de Saint-Tite;" le tout pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Saint-Jean, tout le territoire depuis et y compris le No 53 du plan ou livre de renvoi officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, à aller jusqu'à l'extrémité sud-est de cette même paroisse, et l'annexer à la propriété de Saint-Valentin, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil du 25 janvier dernier (1888), de nommer Messieurs Gardner Gates Staunton, Mathew Sax Cornell, commissaires d'école pour la municipalité scolaire de Stanbridge Est, comté de Missisquoi, en remplacement de M.M.E.A. Eaton et O.R. Anderson, qui ont résigné.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 février courant (1888), d'ériger en municipalité scolaire les cantons "Duhamel," "Laverlochère" et "Guigues," dans le comté de Pontiac, sous le nom de "Témiscamingue."